

Procès verbal

JOURNAL OFFICIEL

E FOOT 38

le Foot en Isère, Moi j'adhère



SAISON 2024-2025

Ensemble de PV n° 670
du 12 septembre 2024



LE FOOT EN ISÈRE, MOI J'ADHÈRE

Le District de l'Isère a été fondé en 1924 sous le nom de District du Dauphiné, Association Régie par la loi du 1er juillet 1901, il devient District de l'Isère en 1995 et sera rebaptisé Espace Michel Muffat-Joly le 3 juillet 2022.



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 10 septembre 2024

Procès-Verbal N° 670

FRAIS ARBITRAGE 2024-2025 – CAISSE DE PEREQUATION

Nous informons tous les clubs que pour la saison 2024-2025 les provisions de frais d'arbitrage restent inchangées. Rappel des catégories : D1 – D2 – D3 – U20 D1 et U17D1.

TRESORERIE

FORFAIT GENERAL

Amende 90 €

U20 D1

US Chattoise

FORFAIT JOURNEE

Du 7 et 8 septembre

Amende 32 €

Senior D4 / Phase Unique

St Cassien Asl 2

FMI NON RETOURNEE

Amende 75 €

Du 7 au 8 septembre - Voir PV Commission FMI n° 670

VOEUX DES CLUBS – ASSEMBLEE GENERALE D'HIVER

En prévision de l'Assemblée Générale d'Hiver du District, qui aura lieu le 22 ou 23 novembre 2024, Et en application de l'article 12.5.2 des statuts du District Les propositions de modifications aux règlements du District et les questions diverses doivent parvenir au Comité de Direction avant la date de l'Assemblée Générale. Afin que ces questions, vœux, soient préalablement étudiés par la mission juridique nous vous remercions de les faire parvenir **pour le 4 octobre au plus tard.**

APPEL A CANDIDATURES CLUB D'ACCUEIL DE NOS ASSEMBLEES GENERALES 24-25

Le Comité de direction du 4 juillet dernier a fixé les prochaines dates des Assemblées du District saison 24-25

Elles se tiendront :

- Pour l'AG d'Hiver le vendredi 22 ou samedi 23 novembre 2024
- Pour l'AG d'Eté le vendredi 27 ou samedi 28 juin 2025

Si vous souhaitez accueillir une de ces Assemblées vous pouvez d'ores et déjà nous faire parvenir votre candidature, nous reviendrons alors vers vous pour le cahier des charges.

Merci à vous !

NOUVEAU ATTESTATION AFFILIATION

Nous vous informons qu'une nouvelle fonctionnalité via footclubs permet d'éditer une attestation d'affiliation FFF :

Dans footclubs, « **Organisation** » puis « **Editions et extractions** » **Sélectionnez « Attestation affiliation »**

The screenshot shows the 'Organisation' menu on the left with 'Editions et extractions' selected. In the main area, the 'Attestation affiliation' option is highlighted with a red circle. Below it, there is a dropdown menu for selecting accounts, with options like '0000 - FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL', '8600 - LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES DE FOOTBALL', and '8602 - DISTRICT DE L ISERE'. There are also radio buttons for 'Seulement les écritures non marquées' and 'Toutes les écritures', a date range selector, and format options for 'Liste PDF' and 'Extraction MS Excel'.

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.qiroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	jmlosa@isere.fff.fr
Secrétaire général	ttruwant@isere.fff.fr

Trésorier	fcicéron@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	edarocha@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
CTD - DAP	jhugonnard@isere.fff.fr
Educateur Sportif	mbenlahrache@isere.fff.fr
CTDA	hbenelhadj@isere.fff.fr



COMMISSION ARBITRES

MARDI 10-09-2024 à 18h30

Procès-Verbal N°670

Président : N'AIT DRISS Youssef

Présents : SABATINO Joseph - KODJADJANIAN Jean-Marie - PICARD Brice - SAINT ALBIN Laurent - KHIAL Amenay - SOZET Jean Louis - SPARAPANO Patrick - VAGNEUX Luc - CUSANNO Stephane

Excusés : FERNANDES Carlos - THEVENIN Cyril - LALO Aboubakar - MILED Faycal – ABELA Stephane - DEHMANI Monia - DETHOOR Sylvain - HUERTAS Pierre - BELBACHIR Hamza

Assiste : CTDA – BEN EL HADJ Hakim

arbitres@isere.fff.fr

NOTE AUX ARBITRES

INFORMATIONS SAISON 2024 -2025

- Les observations pour la saison 2024/2025 seront faites au rang avec les notes des observateurs et les bonus /malus .
- Les arbitres assistants ont les memes obligations que les arbitres D1/D2 et doivent faire 2 observations ou 1 tutorat .

Résultats des tests physiques :

Les arbitres n'ayant pas validés les minimas lors des tests physiques de l'assemblée générale du 07/09/24 ne seront pas désignés jusqu'au rattrapage du 11/11/24 (validé à la majorité lors de la séance).

DOSSIER ADMINISTRATIF

URGENT

Les fiches de renseignements doivent être remplies via le lien reçu en début de saison. Seuls les arbitres seniors avec un dossier à jour seront validés.

Les arbitres n'ayant pas effectué cette démarche sont invités à le faire au plus vite.

FUTSAL

Les arbitres étant intéressés par la pratique en Futsal sont appelés à contacter la commission par mail afin de témoigner de leur intérêt : arbitres@isere.ff.fr

DESIGNATEURS

Nom	Catégorie	Téléphone	Mail
Amenay KHAL	<u>Assistants</u> : Ligue/District <u>Centraux</u> : D1 – D2 <u>Ligue Jeunes</u> : U20R2 – U18R1 Coupe de France - Coupe Isère Groupe Promotionnel	-	khialamnay@gmail.com
Jean-Marie KODJADJANIAN	<u>Centraux</u> : D3 - D4 – D5	06 21 31 09 49	designationarbitresisere@gmail.com
Fayçal MILED	<u>Féminines</u> : District et Ligue	06 70 54 86 05	faycemld@yahoo.com
Stephane CUSANNO	<u>Distrcit Jeunes</u> : U17 <u>Ligue Jeunes</u> : U16 R2 - U15 R1/ R2 - U14 R1/R2	06 46 41 36 44	designateursjeunesarbitres38@hotmail.com
Cyril THEVENIN	<u>District Jeunes</u> : U20 – U15	06 07 23 89 63	designation38.u15@gmail.com
Laurent SAINT ALBIN	Tutorats JAD Stagiaires + Suivi	06 15 74 99 77	tutorat.arbitre38@gmail.com
Patrick SPARAPANO	Observateurs	07 83 30 10 74	psparapano@gmail.com

DIVERS

Convocation de Monsieur N pour audition suite à son comportement lors du stage du 07/09/2024.

Président
N'AIT DRISS Youssef

Secrétaire de rédaction
SABATINO Joseph

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



COMMISSION DELEGATION

Mardi 10 Septembre 2024 à 18H

Procès-Verbal N°670

Président : DUTCKOWSKI Yohan,
Présent : DUTCKOWSKI Yohan

.....
PRESIDENT : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46

DESIGNATEUR DELEGUES : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46 55

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 18h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite **1 mois** avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les **5 Jours** qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.
Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District **DOCUMENTS**, Trombinoscope des Délégués saison 2024-2025.

Courrier :

-O.Villefontaine : lu et noté. Demande hors délai

-Nivolas : Lu et noté

Information aux délégués :

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte FFF Officiels.

Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

RECRUTEMENT

La commission de délégation recherche, pour la saison 2024-2025, **des nouveaux délégués** pour étoffer son effectif.

Si vous avez un minimum de connaissance sur les lois du jeu ainsi qu'en informatique, vous pourrez suivre une formation pour devenir délégué de District.

Pour toutes informations ou candidature, merci de faire un mail auprès de la commission.

Désignations :

WEEK END DU 14 ET 15 SEPTEMBRE 2024

<u>Catégorie</u>	<u>Club recevant</u>	<u>Club visiteur</u>	<u>Délégué désigné</u>	<u>Répartition des frais</u>
U20 D1 POULE C	MOS3R	DOMARIN	MORE CLAUDE	FRAIS AU CLUB DE MOS3R
U20 D1 POULE C	GVHD	NIVOLAS	AHMED HEZAM ZINE	FRAIS AU CLUB GVHD
U15 D1 POULE A	ST MARTIN D'HERES	VALLEE GRESSE	GUIGON FLORIAN	FRAIS AU CLUB ST MARTIN D'HERES



COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 10 septembre 2024 à 18h00

Procès-Verbal N° 670

Président : M. Mallet
Présents : M Mallet ; Montmayeur

CONFRONTATION

Plateau U9 du 25 mai à Pierre Chatel

La commission Ethique et Prévention a reçu au District de l'Isère le mardi 10 septembre à 18h30

Le Président du FC PONT DE CLAIX, Mr EL MENZLI Abdelileh accompagné de Mr BOUMENAD Abdelkader responsable u8-U9

Le Président de PIERRE CHATEL Mr RICHARD Jean Michel accompagné de Mr BELLUE Simon responsable U8-U9

Suite aux incidents occasionnés par un parent accompagnateur de Pont de Claix, le club de Pont de Claix s'excuse auprès du club de Pierre Chatel et s'engage à mieux choisir ses parents accompagnateurs. Le club de Pierre Chatel avait suite à ces incidents demandé à un de leur parent de quitter le stade

RECIDIVE CLUBS

Saison 2023-2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
DOMENE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 19 Octobre 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S.V.O GRENOBLE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 14 Novembre 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
F.C.2.A GRENOBLE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 5 Décembre 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
SAINT MARTIN D'HERES

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 9 Janvier 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
OLYMPIQUE SAINT MARCELLIN

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 30 Janvier 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S.V.O GRENOBLE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 06 Février 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
F.C MOIRANS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 13 Février 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
C.S VOREPPE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 25 Février 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
CREYS MORESTEL

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 12 Mars 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
ST QUENTIN FALLAVIER

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 26 Mars 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
ST GEORGES DE COMMIERS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 9 Avril 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
SAINT MARTIN D'HERES

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 16 Avril 2025

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2

USVO (D1) ; VOREPPE (D2) ; USVO (U20D1) ; ST MARCELLIN (U20D1) ; USVO (U15D1) ;
DEUX ROCHERS (U17D2) ; CHATTE (U15D2)

Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du 30 Juin 2025

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de personne** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les listes **dès lors que toutes les personnes désignées** auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District

Listes reçues et validées

Asieg ;Balmes N.I ;Beaucroissant ;Beauvoir ;Claix F ; Corbelin ;Lauzes ; LCA Foot 38 ;
Moirans ;Pays Voironnais ; Rives ; Seyssins ; Sud Isère ;Tullins ; Turcs Verpillère ;
UOP ;Vallée de la Gresse



COMMISSION FEMININES

Réunion du mardi 10 septembre 2024

Procès-verbal n ° 670

Présents : Jacques Issartel, Elodie Diasparra, Christan Bayle, Laurie Strappazzon

Excusées : Lucie Mathieu, Diane Applanat, Allisson Poinard,

Courriers : LA SURE, VANESSA BILLARD, ALAIN BARREAU - UO ALBERVILLE, UNSS, LAURIE STRAPPAZZON, UNIFOOT, VV, LA MOTTE SERVOLEX, BASTIEN BOSSE – AIX, MIRIBEL, PAYS DES COULEURS, ST SIMEON DE BRESSIEUX, RO CLAIX, ACADEMIE DU BRION, BELLEY, NOTRE DAME DE MESSAGE, HAUTE TARENTEISE, 2 ROCHERS

RAPPEL des heures officielles art.33 des règlements généraux du district de l'Isère

Pour la saison 2023-2024, il n'y aura aucune modification d'horaires dans la PERIODE ROUGE.

RAPPEL : tout mail envoyé à la COMMISSION SPORTIVE ne sera pas traité.

F M I

Pour tout problème avec la F M I, contacter Marc Mallet 06 52 97 94 37

Cette année, la plénière, qui s'appellera désormais « **Réunion d'avant saison** », aura lieu le

samedi 14 septembre 2024 à 10 H au District de l'Isère.

Les informations données concerneront l'ensemble des licenciées, merci de venir avec un responsable de chaque catégorie et pas seulement avec un représentant de club.

SENIORS A 11

Seniors à 11 D2 :

1 poule de 9 équipes en phase aller-retour

CHARVIEU CHAVAGNEUX - ECHIROLLES 2 - FFNI - ACADEMIE DE BRION - VALLEE DU GUIERS - VIRIEU VALONDRAS – VERSAU - PAYS VOIRONNAIS 2 - BEAUCROISSANT

SENIORS A 8

30 Equipes engagées :

ST ALBIN DE VAULSERRE, LA BATIE MONTGASCON, BOURBRE, CESSIEU, CHATTE, COLLINES, CROLLES, CROSSEY, FARAMANS, GUC 3, LAUZES, LIERS, MISTRAL, REVENTIN, ST CASSIEN, ST JOSEPH DE RIVIERE, ST SIMEON DE BRESSIEUX, VALLEE DE L'HIEN, VERSAU 2, CLAIX 2, ENTENTE FOOT ETANGS, ST HILAIRE DE LA COTE ; U O P, BREZINS - FORMAFOOT, LA SURE, UNIFOOT, VV 2, MIRIBEL, PAYS DES COULEURS, RO CLAIX

U18F A 11

19 Equipes engagées

G F 38, GAPS, LA ROCHETTE, FC ECHIROLLES, FOOT FEMININ NORD ISERE, G U C FF, ACADEMIE DU BRION, NIVOLAS, AIX, CHAMBERY SF 2, CESSIEU, SUD ISERE, CROLLES, ST QUENTIN FALLAVIER, MOIRANS, PAYS DES COULEURS, AS GRESIVAUDAN, 2 ROCHERS

En attente ECHIROLLES 2

COUPE

> Pas de coupe en U18 à 11 et à 8

U18F A 8

2 poules en phase aller-retour

Poule A

RACHAIS
FFNI
VOUREY
VAREZE
VER SAU
PAYS VOIRONNAIS
REVENTIN
EYBENS

Poule B

UO ALBERVILLE
BELLEY
BARBERAZ
PAYS D'ALLEVARD
VALLEE DU GUIERS
LA SAVOYARDE
VALLEE DE L'HIEN

U15F

Phase brassage D2-D3 :

26 équipes engagées :

CROLLES 2, 2 ROCHERS, FC2A, MANIVAL, MOIRANS, MOS3R, NOYAREY, PAYS DES COULEURS, REVENTIN, SUD ISERE, VALLEE DE L'HIEU, VALLEE DU GUIERS, GUC 2, ESTRABLIN, ECHIROLLES, LA SAVOYARDE, BOURGOIN 2, NOTRE DAME DE MESSAGE, PAYS D'ALLEVARD, LA SURE, ACADEMIE DU BRION, AIGUEBELLE, NIVOLET, HAUTE TARENTEISE, SAINT PIERRE SPORT

En attente : BARBERAZ

COUPE U15F

1^{er} tour : 19 octobre

1/8^{ème} : 8 mars

¼ finale : 29 mars

½ finale : 19 avril

Finale : 8 juin

U13F

- 1e phase : plateaux / inscription sur Google Form
- 2e phase : championnat

U10F

Des plateaux spécifiquement féminins auront lieu en phases automne et printemps

FOOT LOISIR

La commission féminine a pour projet de créer du foot sénior loisir la saison prochaine, les clubs intéressés par cette pratique peuvent envoyer leur engagement à la commission féminines.

Equipes engagées :

FOOT FEMININ NORD ISERE, ST HILAIRE DE LA COTE

Jacques Issartel / Président
06 34 87 23 55



COMMISSION F.M.I

Mardi 10 septembre 2024 à 18h00

Procès-Verbal N° 670

Président : M. MALLET
Présents : M MONTMAYEUR ; JM BOULORD

TRESORERIE FMI

Les clubs suivants n'ayant pas transmis la FMI avant le Lundi 12H, ou n'ayant pas récupéré la rencontre et chargé les données la veille du match (voir rappel et procédures ci-dessous) sont amendés de 75€ (matchs des 07et 08/09/2024)

Seniors D4

Poule E

CVL 38

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District de l'Isère dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF

INFO

Sur le site du District dans la rubrique document puis FMI, vous trouverez trois nouveaux documents
La fiche synthèse pour la FMI
Une fiche aide FMI pour les arbitres
Une Foire Aux Questions

RAPPEL IMPORTANT

La FMI doit être toujours faite que le match soit joué, non joué ou arrêté.
En cas de forfait ou de match reporté, l'équipe recevant doit faire la FMI le jour même du match
La commission rappelle à tous les clubs que la récupération des rencontres et le chargement des données sur la tablette doit se faire impérativement la veille du match et seulement par le club recevant
Aucune récupération et chargement des données par le club recevant ne doit se faire le jour du match

PROCEDURES FMI A RESPECTER IMPERATIVEMENT

Suite au manque de sérieux dans l'utilisation de la FMI, la commission tient à rappeler les points suivants :

Comme il est indiqué dans tous les PV de la commission FMI et comme il a été dit dans toutes les réunions de début de saison, l'équipe recevant doit la veille du match récupérer les rencontres et charger les données

RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH

- **UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE**

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => le vendredi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**
- Pour les matchs du dimanche => le samedi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**

IMPORTANT :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ses ajustements.

En conséquence, le responsable FMI du district ne répondra plus aux appels concernant la non récupération des rencontres et du chargement des données le jour du match

Pour rappel , les deux clubs et l'arbitre doivent impérativement signer la feuille de match informatisée **avant le début de la rencontre**
Pas de signature d'avant match d'un des deux clubs = forfait de l'équipe

A la fin du match, l'arbitre qu'il soit officiel ou bénévole

Note sur la tablette

Le score

Les sanctions disciplinaires (onglet discipline)

Les changements (onglet Ent/Sor)

Les blessés (ées) (onglet blessures)

Puis dans l'onglet « Histo » il vérifie toutes les infos rentrées

Ensuite il appelle les deux capitaines et dirigeants pour vérification de la FMI

Il faut bien faire vérifier le score , les sanctions disciplinaires et les éventuels blessés avant de signer la feuille de match

Les deux clubs signent la FMI, puis l'arbitre signe et clôt la feuille de match en tapant son mot de passe de la rencontre.

En cas de match non joué (forfait ou report de match), la F.M.I. doit être faite le jour même. Impossible de la faire le lendemain.

La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00



COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 10 septembre 2024 à 19h00

Procès-Verbaux N° 670

Président

: Patrick MONIER

Membres

: Janick LOUIS, Farid EL MASSOUDI, Cédric DOLCETTI

.....

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr

Rappel : tout courriel doit être transmis via la boîte mail des clubs à l'adresse du district ou de la commission. Tout courrier non officiel ne sera pas pris en compte par le district.

3. Mr Dominique BOËNIGEN, Ville de Grenoble, Terrains : noté (retraite au 04/10/2024).

4. Biliou : noté (non engagement saison 2024-2025).

5. Rachais : noté (non engagement équipe 2).

6. Poisat : noté (renseignements engagement équipe 2).

7 Turcs de Grenoble : noté (renseignements engagement équipe 2).

8. Sassenage : noté (engagement).

NOTE AUX CLUBS

Ville de Grenoble : La CFSE tient à remercier très sportivement Mr Dominique BOËNIGEN pour son professionnalisme, son efficacité et ses excellentes relations avec la Commission. La CFSE aura particulièrement apprécié la disponibilité et la gentillesse de Dominique. Dominique, au nom de toutes les Équipes et de la Commission, nous te souhaitons de profiter pleinement de tes « nouvelles fonctions ». **MERCI Dom !**

RÉUNION D'AVANT-SAISON DE LA CFSE

La réunion d'avant-saison de la CFSE s'est tenue lundi 9 septembre 2024 à 19h30 au siège du District.

Membres du District présents : Janick LOUIS (CFSE) et Patrick MONIER (CFSE).

Membre du District excusé : Jean-Marc BOULORD (Commission des Règlements).

Clubs présents : ASPTT Grenoble, Biliou, CEA Grenoble, Fasson, Fontaine Les Îles, Goncelin, Jarrie-Champ, Métropolitains, FC Oisans, Poisat, Rachais, Saint-Martin d'Hères,

Saint-Martin d'Uriage, Tunisiens Saint-Martin d'Hères, Turcs de Grenoble, Vallée de la Gresse, Villard-Bonnot Grésivaudan.

Réunion : après l'accueil des participants par les membres de la CFSE et un tour de table, l'ordre du jour appelle au lancement de la saison 2024-2025.

Correspondance : utilisation de l'adresse officielle du club (<n° d'affiliation>@laurafoot.org) pour tout échange entre les clubs et le district.

Correspondants : si modifications, informer la CFSE pour mise à jour de la liste des correspondants sur le site du district.

FMI (feuille de match informatisée) : après présentation de la FMI, les clubs présents préfèrent conserver les feuilles de match comme les saisons précédentes (statu quo).

Feuilles de match (FM) : ne pas envoyer les FM au district mais les scanner sur Footclubs. Les FM sont datées au jeudi, par conséquent les scans des FM et les saisies des résultats ne peuvent s'effectuer qu'à partir du jeudi soir sur Footclubs.

Licences : contrôle des licences systématique par les équipes avant chaque rencontre.

Rappel : le président du club et le dirigeant de l'équipe seront tenus responsables, et pourront être poursuivis juridiquement, si un joueur non licencié ou jouant sous fausse licence participe à un match officiel de nos compétitions.

Terrains : informer la Ville de Grenoble (Terrains) en cas d'annulation de match à Bachelard.

Compétitions : début des compétitions (coupe) lundi 30 septembre 2024. Les compositions des poules de championnat paraîtront dans le prochain PV.

Coupe Futsal – Foot en semaine et entreprise : samedi 18 janvier 2025 à 18h00 au gymnase de Champ-sur-Drac mise à disposition par le club de Jarrie-Champ et sa municipalité.

Inscriptions jusqu'au 17 décembre 2024.

Coupe de l'Isère : reconduction formule par poules et classement général pour la 1^{ère} phase.

Fin de la réunion : clôturée à 22h00, suivie d'échanges très intéressants.

ENGAGEMENTS

Engagements confirmés : ASPTT Grenoble, CEA Grenoble 1, Deux Rochers 1, Frogès 1, Goncelin 1, Jarrie-Champ 1, FC Oisans 1, Poisat 1, Rachais 1, St-Georges-de-Commiers 1, St-Martin d'Uriage 1, Tunisiens SMH 1, Vallée de la Gresse 1 et 2, Villard-Bonnot Grésivaudan 1 et 2.

En attente validation d'accord du club : Air Liquide 1, ASPTT Grenoble, Eybens 1, Fasson 1, Fontaine Les Îles 1, GSE 1, Métropolitains 1, Sassenage 1, St-Martin d'Hères 1, Turcs de Grenoble 1.

Arrêts : Billieu 1, St-Paul-de-Varces 1.

Informations : FC Bourg d'Oisans devient FC Oisans, Rachais 2 devient ASPTT Grenoble.

COUPE DE L'ISÈRE

Matches du 1^{er} tour : semaine du 30/09/2024 au 03/10/2024.

Tirage au sort : tirage au sort des poules et des matches du 1^{er} tour mardi 17 septembre 2024 à 19h30 dans le bureau de la CFSE. Tous les clubs (prévenir la CFSE) et membres de commissions seront les bienvenus.



COMMISSION FUTSAL

Mardi 10 septembre 2024 à 18h00

Procès-Verbal N°670

Présents : Michel Vachetta Président de la commission sportive, Christophe Carretero

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.f

Saison 2024/2025 :

Important :

Fournir au plus vite par Mail au District de l'Isère vos Gymnases et créneaux (jours et horaires) obligatoire en vue de la FMI.

Championnat :

Dates d'engagement en championnat :

D1 : du 01/07/24 au 03/09/24.

Début du championnat D1 : S39 (24/09 au 29/09/24).

D2 si assez de clubs : du 01/07/24 au 24/09/24.

Merci aux clubs intéressés pour engager une équipe réserve d'envoyer un mail à la Commission Futsal afin d'étudier la faisabilité d'une D2.

Clubs ayant répondu positivement au mail :

Base FC 2 ; Pays Voironnais Futsal 2 ; Domarin Futsal 38 ; Futsal St Marcellin 2 ; Mistral Grenoble FC (reprise) ; Valence Futsal 26 2 ; Arbre de vie 2 (si suffisamment de licenciés).

Suite à vos retours, une catégorie D2 Futsal est créée par la commission Futsal.

Les calendriers de D1 et D2 paraîtront prochainement.

FOOTCLUBS

❖ Obligation pour les clubs, chaque saison, au moment de la validation du bureau, d'attester avoir pris connaissance et de faire respecter le « Contrat d'engagement républicain » et la « Note de conformité RGPD ».

La validation du bureau (et donc la saisie des licences) est conditionnée à cette saisie par le club. Une fenêtre dédiée apparaîtra au moment où vous cliquerez sur Valider le bureau.

Le lien ci-dessous pour vous guider dans vos démarches de demande de licences :
<https://laurafoot.fff.fr/wp-content/uploads/sites/10/bsk-pdf-manager/a4225f144cf874f0f160a3187dd85d5d.pdf>

FMI : (feuille de match informatisée)

Les dates de formation à la FMI (Feuille de Match Informatisée) vous seront communiquées ultérieurement.

Prévisions pour la saison 2024/25 Commission Futsal pour les jeunes et féminines.

Rentée du Futsal (U10 à U11) : Week-end du 14-15 Septembre 2024.

Noël du futsal (U6 à U9) : Week-end du 14-15 Décembre 2024.

Coupe Départementale Futsal U13 à U15 : A partir de mi-décembre 2024 à fin février 2025.

Coupe Départementale Futsal : U17 et féminines séniors : A partir de Décembre 2024 à fin Janvier 2025.

Le Challenge National Futsal U18 Garçons et Seniors Féminins est reconduit pour cette saison 2024/25 sous la dénomination de **Coupe Nationale Futsal**. Les finales régionales se dérouleront le week-end du 08 et 09 Février 2025.

Nous avons besoin des clubs pour réserver des créneaux dans les gymnases afin de développer le Futsal dans le département.

Correspondants de clubs :

Communiquez à la Commission les coordonnées des correspondants désignés.

Rappel :

Toutes les demandes ou questions devront être transmises via la boîte mail de votre club à l'adresse mail du district et/ou la commission futsal. Tout autre moyen de communications non officielles ne sera pas pris en compte par le district.

Carretero Christophe, Vachetta Michel

.....



COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Mardi 10 SEPTEMBRE à 15 h 00

Procès-Verbal N° 670

Président : Jean Marc BOULORD

Présents : Jean Marc BOULORD, Aline BLANC, Gilbert REPELLIN

Excusés : Daniel HUGOT, Patrice GALLIN.

BON à SAVOIR :

MUTATION U20 – U19 – DISPENSE du CACHET MUTATION : P.V. n°668 – 667 – 662

Nombre de joueurs "Mutation : P.V. n°668 – 667 – 662

COURRIER

PAYS d'ALLEVARD n°508634 : vous rapprocher du service licences de LAuRAFoot.

Vos licences ont été demandées avant la date de validation de l'inactivité du club voisin

EDUCATEURS D1 – D2

Club : ECHIROLLES n°515301 : l'éducateur déclaré sur footclubs, M. Sami HACHANI, licence n°2578630992 n'a pas le diplôme requis pour couvrir l'équipe ECHIROLLES 3 au sens de **l'art. 22-2-2 – D2 des règlements du DISTRICT ISERE de FOOTBALL**

Rappel art. 22-2-2-b -D2. Obligations concernant l'éducateur :

*"Les clubs de cette division doivent déclarer un éducateur fédéral titulaire au minimum du **CFF3 (ou de ses anciennes appellations)** comme éducateur principal dans footclubs avant le premier match de championnat.*

Celui-ci doit avoir une licence d'éducateur fédéral ou une licence technique. Cet éducateur fédéral doit être présent physiquement sur le banc de touche, à tous les matchs de championnat, lorsqu'il n'est pas joueur...."

DEMANDE DE MUTATIONS SUPPLEMENTAIRES

Pour la saison 2024- 2025 (article 45 du Statut Fédéral de l'Arbitrage) parue au P.V. de la LAuRAFoot du 23 août 2024

club	mutés supplémentaires	équipes bénéficiaires
M.O.S.3R n°580951	2	2 en U15R2

St MARCELLIN n°504713	1	Seniors D3
SEYSSINS n°530381	1	U15 - D1
RACHAIS n°546479	1	U15 - D1
CROLLES n°517504	2	1 en Seniors R3 1 en U13
St MARTIN d'HERES n°550437	1	U15 – D3 – POULE C

EVOcation

N°267 : M.O.S.3R 3 - n°580951 / EYBENS n°546478 - SENIORS D1 – Match n°28351048 du 08/09/24

Le club de EYBENS n°546478 a adressé un courriel au District ISERE Football le 10/09/2024 : " ... *une évocation suite la participation de Joueur HURTIER Benoît n° licence 2508677254 du Club de MOS 3R à la rencontre citée ci-dessus. En effet, il avait un match de suspension à compter du 13/05/2024.*

DECISION

La commission, pris connaissance de la demande d'évocation du club de EYBENS, pour la dire **irrecevable**.

Considérant ce qui suit :

Après vérification des feuilles de matchs du club de M.O.S.3R n°580951 du 26/05/2024, le joueur *HURTIER Benoît n° licence 2508677254 n'a participé à aucune des rencontres auxquelles il pouvait participer :*

M.O.S.3R 1 / FORON – R2 – match du 26/05/2024

M.O.S.3R 2 / A.S.I.E.G. – D1 – match du 26/05/2024

ARTAS CHARANTONNAY / M.O.S.3R 3 - match du 26/05/2024

St MAURICE L'EXIL 2 / M.O.S.3R 4 - D4 - match du 26/05/2024

Par ces motifs, la CR rejette l'évocation comme irrecevable dit que le résultat doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

ENTENTES ENTRE CLUBS

ENTENTES validées mardi 27/08/2024 et 03/09/2024

N° / Catégorie	club 1	club 2	club 3 / 4	club support
SF.1	CROSSEY	CHARTREUSE-GUIERS		CROSSEY
SF.2	G.U.C. F.F. 3	GIERES		G.U.C. F.F.

U13.1	St QUENTIN FALLAVIER	VILLEFONTAINE		St QUENTIN FALLAVIER
U13.2	CHEYSSIEU	La SANNE St ROMAIN		CHEYSSIEU
U15.1	O.N.D.	C.V.L. 38	DIEMOZ	O.N.D.
U15.2	PAYS VOIRONNAIS	CROSSEY		PAYS VOIRONNAIS
U15.3	PAYS d'ALLEVARD	GONCELIN		PAYS d'ALLEVARD
U15.5	U. NORD ISEROISE	ARTAS- CHARANTONNAY		U. NORD ISEROISE
U17.1	CHEYSSIEU	La SANNE St ROMAIN		CHEYSSIEU
U17.2	CROSSEY	PAYS VOIRONNAIS		CROSSEY
U18.1	CROSSEY	PAYS VOIRONNAIS		CROSSEY
U15.14	O.N.D. 1	C.V.L.38	DIEMOZ	O.N.D.

ENTENTES validées ce mardi 10/09/2024

U17.5	E.C.B.F. 1	LIERS	Ent. FOOT des ETANGS / BONNEVAUX	E.C.B.F.
U13.3	St HILAIRE de la COTE	St SIMEON de BRESSIEUX		St HILAIRE de la COTE
U17.6	St HILAIRE de la COTE	St SIMEON de BRESSIEUX		St HILAIRE de la COTE
U17.7	E.C.B.F. 2	LIERS	Ent. FOOT des ETANGS / BONNEVAUX	E.C.B.F.
U15.6	COLLINES	BEAUREPAIRE		COLLINES
U15.7	NOTRE DAME de MESSAGE	PIERRE CHATEL		NOTRE DAME de MESSAGE
U15.8	LIERS 1	E.C.B.F.	Ent. FOOT des ETANGS / BONNEVAUX	LIERS

U15.9	LIERS 2	E.C.B.F.	Ent. FOOT des ETANGS / BONNEVAUX	LIERS
U15.10	PAYS VOIRONNAIS 2	CROSSEY		PAYS VOIRONNAIS
U15.13	St QUENTIN FALLAVIER 2	VILLEFONTAINE		St QUENTIN FALLAVIER
U17.3	St QUENTIN FALLAVIER	VILLEFONTAINE		St QUENTIN FALLAVIER
U15.4	St QUENTIN FALLAVIER	VILLEFONTAINE		St QUENTIN FALLAVIER
U15.15	O.N.D. 2	C.V.L.38	DIEMOZ	O.N.D.
U15.12	VAREZE	EYZIN-St SORLIN		VAREZE
U17.8	VAREZE (6)	EYZIN-St SORLIN		VAREZE
U15.11	St SIMEON de BRESSIEUX (5)	St HILAIRE de la COTE (3)		St SIMEON de BRESSIEUX

ENTENTES non VALIDEES ce mardi 03/09/2024

Nombre minima de joueurs non respecté (Voir ci-dessus) ou nombre de joueurs insuffisants pour constituer une équipe. (entre parenthèses : nombre de licences)

U17.4	COLLINES (6)	BEAUREPAIRE (0)		COLLINES
U13.4	BEAUREPAIRE 1 (0)	THODURE (3)		BEAUREPAIRE
U13.5	BEAUREPAIRE 2	THODURE		BEAUREPAIRE

Rappel CHAMPIONNAT U17

Les équipes inscrites dans les championnats D2 et D3 sont autorisées à faire jouer 3 joueurs U18 et 3 joueurs U15.

Par ailleurs ne peut participer au cours des 5 dernières journées tout joueur ayant effectué tout ou partie de plus de 5 matchs en équipe supérieure (Senior, ou U20) Participation autorisée de 3 joueurs U15.

Pour les joueurs U18 participant régulièrement dans les équipes supérieures (séniors, U20), l'article 22 sera appliqué.

TERRAINS SUSPENDUS – Rappel P.V. n°662 du 4 juillet 2024

N°260 : Club : Gpt VEZERONCE-HUERT-U.S. DOLOMIEU – 564194 – U20 – D1 (saison 2023–2024)

➤ Le match concerné par cette décision sera le premier match de championnat de l'équipe U20 (saison 2023 – 2024) lors de la saison 2024 – 2025.

- Contre NIVOLAS, le 14/09/2024

Ce match se jouera à stade municipal de TIGNIEU JAMEYZIEU à 16 h 00

N°264 : Club : MOS3R F.C. – 580951 – U20 – D2 (MOS3R 22) (saison 2023–2024)

Le match concerné par cette décision sera le premier match de championnat de l'équipe U20 - MOS3R FC 22 (saison 2023-2024), lors de la saison 2024 – 2025.

- contre DOMARIN 21, le 14/09/2024

Le match se déroulera au stade du club TOUR-St CLAIR n°550032.

N°239 : Club : SAINT MARTIN D'HERES – 550437 – U15 – D1 (saison 2023-2024)

➤ Le match concerné par cette décision sera le premier match de championnat de l'équipe U15 – D1 (saison 2023 – 2024) lors de la saison 2024 – 2025.

- contre VALLEE de la GRESSE, le 14/09/2024

le match se déroulera au stade du CHEYLAS

N°238 : Club : SASSENAGE – 504777 – U17 – D2 (saison 2023-2024)

➤ Le match concerné par cette décision sera le premier match de championnat de l'équipe U17 – D2 (saison 2023 – 2024) lors de la saison 2024 – 2025.

- contre SEYSSINS 3, le 28/09/2024

Par conséquent, le club de SASSENAGE n°504777 est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le lundi 16/09/2024.

N°265 : Club : La MURETTE n°504823 – U20 – D2 (saison 2022–2023)

➤ Le match concerné par cette décision est prévu :

le 12 octobre 2024, contre Gpt BALMES LAUZES

Par conséquent, le club La MURETTE est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le lundi 30/09/2024.

N°263 : Club : MISTRAL F.C. – 539465 – U15 – D3 (saison 2023–2024)

➤ Le match concerné par cette décision sera le premier match de championnat de l'équipe U15 (saison 2023 – 2024) lors de la saison 2024 – 2025.

N°266 : Club FROGES n°590249 – SENIORS D4 (saison 2022-2023)

Lors de sa réunion du 12/04/2022 parue au P.V. 553 du 21/04/2022, dossier référence 22/19/15, la commission de discipline du District de l'Isère de Football avait décidé :

➤ 2 matchs ferme de suspension de terrain à l'équipe seniors D4 – POULE A – saison 2022-2023.

Considérant l'art **25-3 des Règlements Généraux du District de l'Isère de Football – Terrains suspendus:**

Le club dont une équipe est sanctionnée de « terrain suspendu » doit trouver et proposer à la Commission des Règlements, pour cette équipe, **un terrain de remplacement homologué disponible pour la ou les date(s) désignée(s), 10 jours francs avant la date du match par écrit. Selon le calcul du site Michelin, chemin le plus court, le stade accueillant la rencontre doit être situé à plus de 30 km du siège du club sanctionné.**

La rencontre se déroule à la date prévue par le calendrier et ne peut pas être inversée.

En cas de non-respect de ces dispositions, la commission des Règlements se saisit du dossier, l'équipe sanctionnée perd le match par forfait et encourt une sanction identique.

L'équipe sanctionnée n'a pas droit à l'indemnité de déplacement.

✓ Les éventuels frais de déplacement supplémentaires sont pour 4 véhicules entièrement supportés par le club sanctionné.

- Les matchs concernés par cette décision seront les deux premiers matchs de championnat joués à domicile par l'équipe seniors D5 du club FROGES n°590249 (saison 2024-2025) (impossible à mettre en place sur le match du 20/09/2024 eu égard aux 10 jours francs)

- Les deux matchs concernés sont prévus :

Le 06/10/2024 contre ABBAYE 2

Par conséquent, le club FROGES est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le lundi 23/09/2024.

et le 27/10/2024 contre U.O. PORTUGAL 2



COMMISSION SPORTIVE

Mardi 10 SEPTEMBRE 2024 à 14h00

Procès-Verbal N°670

Président : Michel Vachetta

Présents: Daniel Guillard, Bernard Buosi, Claude Maugiron, Annie Brault, Dan Marchal, Gilbert Répellin.

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2024/2025, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFoot, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle « ... Laurafoot ».

Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boîte mail de la sportive de préciser la catégorie, la poule, l'horaire et **le numéro** du match.

U 13

Challenge Festival National : Les 108 équipes disputant la 1^o journée de ce challenge ont été listées et engagées suivant le classement des équipes lors de la précédente saison.

Les clubs peuvent retrouver leur engagement sur foot-club, rubrique autre compétition.

Challenge Festival Isère : Toutes les autres équipes doivent faire leur pré-engagement sur foot-club.

U 15 A 8

Clubs inscrits : Crolles 3, St Geoire Valdaine 2, Vezeronce Huert Dolomieu 4, Sassenage 3

Les clubs désireux d'inscrire une équipe à 8 le faire par mail avant le 30 Septembre

U 15

Poule G : Supprimer St Geoire en Valdaine 2

Création d'une poule supplémentaire suite à de nouvelles inscriptions hors délais.

POULE M
VAREZE 2
LIERS 2
CREYS MORESTEL 2
ST QUENTIN FALLAVIER 1
EYBENS 4
EXEMPT

U 17

D3 :

Poule C :

SEYSSINS 3 devient SEYSIINS 4

Poule F :

Supprimer SAINT GEOIRE EN VALDAINE

Poule H :

Supprimer GP BALMES LAUZE 2

Création d'une poule supplémentaire suite à de nouvelles inscriptions hors délais.

Poule K :

POULE K
SUD ISERE 2
ESTRABLIN 2
UNIFOOT 1
GP VEZERON HUERT DOLOM 3
VINAY 2
EXEMPT

SENIORS

Composition des poules D5 :

POULE A

ABBAYE 2
FROGES OC
DOMENE 2
ST MARTIN D'HERES 3
SUD ISERE 2
PIERRE-CHATEL
BOURG D'OISANS
UO Portugal 2
TUNISIENS SMH 2
TURCS GRENOBLE 2
ES MISTRAL 2
MAHORAIS GRENOBLE 2

POULE B

CLAIX 2
ST GEORGES COMMIERS 2
SASSENAGE 3
TULLINS 2
VINAY
RO CLAIX 2
ST LATTIER 2
CHATTE 2
VERSAU 2
POISAT
ST ANTOINE 2
CHAMPAGNIER

POULE C

CROSSEY 2
MIRIBEL 2
FARAMANS 2
CHIRENS 3
ST JOSEPH RIVIERES 2
VOUREY 2
VIRIEU/VALONDRAS 2
RC HILAIROIS
VOREPPE
LCA FOOT 2
RIVES 2
EXEMPT

POULE D

UNIFOOT 2
CREMIEU 2
LAUZES 3
BATIE MONTGASCON 2
LES AVENIERES 2
DOLOMIEU 3
CORBELIN 3
ST ANDRE LE GAZ 3
VELANNE
CREYS-MORESTEL 4
ROCHETOIRIN
EXEMPT

POULE E

THODURE 2
ECBF 2
BONNEVAUX
LIERS 2
LCA FOOT 3
FORMAFOOT 3
VALLEE HIEN 3
POLIENAS
BOURGOIN ASP
IZEAUX
BIZONNES 2
EXEMPT

POULE F

FARAMANS 3
CESSIEU
VIRIEU/ VALONDRAS 3
SY HILAIRE COTE 2
CS 4 ROUTES 2
CASSOLARD PASSAGE 2
ISLE D'ABEAU 2
BILIEU 2
VELANNE 2
ASCOL FOOT 38
BEAUVOIR ROYAS 2
EXEMPT

POULE G

ESTRABLIN 3
ARTAS-CHARANTONNAY 3
ENTENTE ETANGS 2
EYZIN ST SORLIN 2
BEAUVOIR ROYAS

COLLINES 2
MOS 3R 5
CHEYSSIEU
NORD DAUPHINE 2
VAREZE 4
AGNIN
CREMIEU

VETERANS

La commission souhaite proposer aux vétérans une compétition à 11 que ce soit pour les équipes vétérans Grenoble ou les équipes vétérans Nord Isère. Les clubs intéressés peuvent se signaler auprès de la commission afin que celle-ci puisse travailler à la mise en œuvre de cette compétition à 11. Les responsables de la commission se tiennent à la disposition des clubs pour toutes les précisions souhaitées.

Pour information, cette compétition à 11 se disputera le vendredi soir, comme la pratique à 8 avec si besoin en cas d'accord entre deux clubs de disputer un match un autre jour de semaine.

De plus il est précisé que la pratique à 8 est naturellement maintenue.

Le président

Michel VACHETTA

La secrétaire

Annie BRAULT

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

Procès-Verbal N°670

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 13 septembre 2024 au dimanche 15 septembre 2024

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

samedi 14 septembre 2024

Match U17 D3

AJA VILLENEUVE/OC EYBENS 3 à 14h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)

dimanche 15 septembre 2024

Match Féminines D3

GF38/ALBI MARSSAC TF à 15h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

samedi 14 septembre 2024

Match U17 D2

FC2A/CLAIX FOOT à 14h00

Match U20 D1

FC2A/OC EYBENS 16h30

dimanche 15 septembre 2024

Match Seniors Cp de France

FCMG/ASL ST CASSIEN à 15h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 14 septembre 2024

Match U14 R1

GF38/O. VALENCE à 13h00

Match U15 R1

GF38/O. VALENCE à 15h30

dimanche 15 septembre 2024

Match U16 R1

GF38/FC LYON à 12h00

Match U18 R1

GF38/PVFC OYONNAX à 15h00

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 14 septembre 2024

Match U15 D3

FC2A 2/FC SEYSSINS 3 à 14h00

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE N°2 (foot)

samedi 14 septembre 2024

Match U20 D2 ASIEG/ FC PONT DE CLAIX à 15h00

dimanche 15 septembre 2024

Match seniors Cp de l'Isère F. Marchiol

TURCS DE GRENOBLE/FC ÉCHIROLLES 3 à 15h30

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

dimanche 15 septembre 2024

Match seniors Cp de l'Isère F. Marchiol

ES MISTRAL/US ABBAYE à 15h30

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 14 septembre 2024

Match U15 D2

USVO/AS GRÉSIVAUDAN à 15h00

dimanche 15 septembre 2024

Match Seniors Cp de France

USVO/F.C.P ARBRESLE à 15h00

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 20 septembre 2024 au dimanche 22 septembre 2024

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

samedi 21 septembre 2024

Match Seniors D1

AJA VILLENEUVE/FC CÔTE SAINT ANDRÉ à 20h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 21 septembre 2024

Match U13 D3

US ABBAYE/USVO 2 à 10h30

dimanche 22 septembre 2024

Match Seniors D3

US ABBAYE/AC SEYSSINET 3 à 15h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

samedi 21 septembre 2024

Match U13 D2

FC2A/FC MISTRAL à 10h30

Match U15 D3

FC2A/FC SAINT MARTIN D'HÉRES 3 à 14H00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 21 septembre 2024

Match U18 Féminin R1

GF38/LE PUY F. 43 AUVERGNE à 15h00

Match Féminin R1

GF38 2/O. VALENCE à 19h00

dimanche 22 septembre 2024

Match U17 National

GF38/FC AS MONACO à 11h00

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

dimanche 22 septembre 2024

Match Seniors D5

FCMG 2/TURCS DE GRENOBLE 2 à 12h30

Match Seniors D4

FCMG/FC SAINT MARTIN D'HÉRES 2 à 15H00

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE N°2 (foot)

samedi 21 septembre 2024

Match U13 D2

ASIEG/US SASSENAGE à 10h30

dimanche 22 septembre 2024

Match Seniors D3

ASIEG 2/AS VER SAU à 12h30

Match Seniors D2

ASIEG / ST GEORGE COMMIERS à 15h00

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 21 septembre 2024

Match U13 D2

USVO 3/AJA VILLENEUVE à 10h30



COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 9 sept 2024

Procès-Verbal N°670

Président : Samuel BOURGEOIS

REUNIONS DE SECTEURS U6-U9

Secteur	Date de la réunion	Lieu	Horaire
Grenoble/Fontaine	Lundi 16 septembre	FC2A (Siège – 55/57 avenue Maréchal Randon – Grenoble)	19h
Voiron	Mardi 10 septembre	Voiron (Stade Plan Menu – Coublevie)	19h
St Marcellin	Jeudi 19 septembre	St Vérand (Stade)	19h
La Mure	Jeudi 12 septembre	Bourg d'Oisans (Gîte le Grand Renaud du Bourg d'Oisans - route du stade – 38520)	19h30
Pontcharra	Jeudi 12 septembre	St Hilaire du Touvet (Stade)	19h
Bièvre- Valloire :			
Sous secteur Reventin	Lundi 16 septembre	Beauvoir (Stade)	19h
Sous secteur La Côte St André	Lundi 9 septembre	Balbins (Stade)	19h30
Basse Isère (Sect. A)	Lundi 23 septembre	Ruy Montceau (Stade)	19h
Basse-Isère (Sect. B)	Jeudi 19 septembre	La Tour du Pin (Stade)	19h

Planning des Formations d'Educateurs / Educatrices 24-25

IMPORTANT :

Tous les candidats doivent suivre l'un des parcours d'inscription ci-dessous :

- S'il finance sa formation : depuis le site maformation.fff.fr,
- Si le club finance sa formation : depuis portailclubs.fff.fr via le club auprès duquel il est affilié.

Les formations CFI U6/U9 et U10/U13 d'août septembre sont ouvertes, pensez à vous inscrire rapidement, **avant le 24 juillet de préférence**, prendre en compte les congés d'été du personnel dédié à la formation (du 26 juillet au 19 août)

CFI U6-U9 3 OCTOBRE ET 17 OCTOBRE

Liste des inscrits au 9 septembre

AIT HAMMOU Abdelouahed	F.C PAYS VOIRONNAIS
CLEMENT Tao	L.C.A. FOOT 38
COUTINHO Maeva	F.C. MOIRANS
DE CARVALHO Maxime	2 ROCHERS FC
DE SOUSA Manuel Jose	L.C.A. FOOT 38
DOMINGUES Jean Louis	L.C.A. FOOT 38
JADZINSKI Noa	2 ROCHERS FC
PETRIER Melissa	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
TAFER Salim	A.C. SEYSSINET PARISET

CFI U10-U13 4 OCTOBRE ET 18 OCTOBRE

Liste des inscrits au 9 septembre

BELKADI Omar	2 ROCHERS FC
BENASSOU ANNOUR Yassir	F.C. MOIRANS
BERIZZI Thierry	A.C. SEYSSINET PARISET
FRANCO Guilain	F.C. LA TOUR ST CLAIR
GHRAIRI Faouzi	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
GIROUD GARAMPON Cedric	F.C. CHIRENS
INFUSO Hugo	F.C. MOIRANS
KONATE Karinka	A.C. SEYSSINET PARISET
LEROY Cassandra	F.C. MOIRANS
LOIZZO Lenny	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
MANZIA Bidge	A.C. SEYSSINET PARISET
PAQUIER Romain	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
TAOUIL Youssef	2 ROCHERS FC
YESSAAD Hamed	2 ROCHERS FC

PLANNING 24-25

Thème	Date	Lieu
CFI U6U9 (1)	22 aout 2024	ST ANDRE LE GAZ
	12 septembre 2024	
CFI U10U13 (1)	23 aout 2024	ST ANDRE LE GAZ
	13 septembre 2024	
CFI U6U9 (2)	3 octobre 2024	2 ROCHERS
	17 octobre 2024	
CFI U10U13 (2)	4 octobre 2024	2 ROCHERS
	18 octobre 2024	
CFI FUTSAL (1)	21 & 22 nov. 2024	
Module GB		
CFI U14-U19 (1)	14 novembre 2024	ST MAURICE EXIL
	28 novembre 2024	
CFI SENIORS (1)	15 novembre 2024	ST MAURICE EXIL
	29 novembre 2024	
AF Accompagnateur d'équipe		
CFI PROJET CLUB (1)	5 décembre 2024	District Isère Sassenage
CFI PROJET CLUB (2)	16 janvier 2025	
CFI U14-U19 (2)	6 février 2025	
	20 février 2025	
CFI SENIORS (2)	7 février 2025	
	21 février 2025	
CFI U6U9 (3)	06 mars 2025	
	20 mars 2025	
CFI U10U13 (3)	07 mars 2025	
	21 mars 2025	
CFI U6U9 (4)	03 avril 2025	
	17 avril 2025	
CFI U10U13 (4)	04 avril 2025	
	18 avril 2025	
CFI U14-U19 (3)	15 mai 2025	
	29 mai 2025	
EXAMENS CERTIFICATION CFF... 2024/2025		
Certif 1	06 novembre 2024	
Certif 2	14-mai-25	

INFORMATION LIGUE

Le Pôle Formations vous informe que les journées complémentaires pour valider les Diplômes Fédéraux Coach Jeunes et Séniors sont désormais disponible [sur maformation.fff.fr](http://sur.maformation.fff.fr).

Dates :

- 19/09/24 à Tola Vologe, Lyon (69)
- 24/10/24 à Saint-Priest-en-Jarez (42)
- 07/11/24 à Tola Vologe, Lyon (69)
- 18/12/24 à Sassenage (38)
- 21/01/25 à Tola Vologe, Lyon (69)
- 27/02/25 à Tola Vologe, Lyon (69)

- 13/03/25 à Tola Vologe, Lyon (69)
- 24/04/25 à Tola Vologe, Lyon (69)
- 13/06/25 à Cournon d'Auvergne (63)

Les journées auront lieu de 08h30 à 17h30.

Pré requis pour effectuer la journée complémentaire du Diplôme Fédéral Coach Jeunes :

- PSC1 avant l'entrée en formation
- Certification CFF2 ou CFF3 avant l'entrée en formation

Pré requis pour effectuer la journée complémentaire du Diplôme Fédéral Coach Séniors :

- PSC1 avant l'entrée en formation
- Certification CFF3 avant l'entrée en formation

Les diplômes CFF2 et CFF3 sont valables jusqu'en 2027.

Si ces diplômes ne sont pas recyclés (passage aux Diplômes Fédéraux) avant le 30 juin 2027, ils seront perdus.

EQUIVALENCES ET PASSERELLES NOUVELLE FILIERE DE FORMATION DES EDUCATEURS

Les connaissances acquises précédemment sur des formations ayant évoluées peuvent être valorisées via des équivalences avec le nouveau parcours de formation. De plus, des allègements ont été imaginés entre le parcours bénévole et le parcours professionnel.

Des équivalences jusqu'au 30 juin 2027

FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
MODULE U7	CFI U6 U9
MODULE ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE	ATTESTATION FÉDÉRALE PRATIQUE FÉMININE
CFF4	CFI PROJET CLUB CERTIFIÉ
MODULES U7 + ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE + CFF1 + CFF4 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF RESPONSABLE ECOLE DE FOOTBALL
CFF2 OU CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH JEUNES
CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH SENIORS
CFF1 – CFF2 – CFF3 – CFF4	POSSIBILITÉ DE CERTIFIER SI 2 MODULES D'UN MÊME CFF EXEMPLE : MODULE U13+MODULE U15 = CFF2

Des passerelles entre le parcours bénévole et professionnel

FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
CFF (1 OU 2 OU 3)	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
CFI	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL RESPONSABLE ÉCOLE DE FOOTBALL	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 1 - MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL COACH JEUNES	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 2 (C7 À C12) MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL COACH SENIORS	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL

	BLOC 3 (C14 À C17) - MONITEUR DE FOOTBALL
CERTIFICAT FUTSAL PERFORMANCE	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 - MONITEUR DE FOOTBALL

Pour toute demande d'équivalence, veuillez vous rapprocher de votre Institut Régional de Formation du Football :

IR2F	Responsable(s)	Téléphone	Mail
Auvergne-Rhône Alpes	Elise PONCET	04 72 15 30 76	formations@laurafoot.fff.fr